

## Service Restauration scolaire

Le service périscolaire et extrascolaire est composé d'agents de la fonction publique qui gèrent et coordonnent, l'activité et les besoins des enfants en dehors du temps scolaire (Education Nationale).

Ce service organise ainsi :

### **LA PAUSE MÉRIDIANNE**

Les équipes d'animation, encadrées par un référent, veillent au bon déroulement de la pause méridienne et proposent diverses activités aux enfants. Une attention particulière est portée à la pause du repas.

### **L'ACCUEIL PRÉ ET POST SCOLAIRE**

Ce service fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h20 puis de 16h30 à 19h pour les maternelles, et uniquement le matin pour les classes élémentaires.

### **L'ÉTUDE SURVEILLÉE EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Ce service, facultatif et payant, fonctionne de 16h30 à 18h30.

Une attestation d'assurance individuelle accident doit obligatoirement être fournie à l'école.

### **Coordonnées**

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
[resto@mairie-villeparisis.fr](mailto:resto@mairie-villeparisis.fr)  
01 64 67 52 27